



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

Agréée par le Ministère chargé des Sports,

COMITÉ RÉGIONAL DU GRAND EST

COMITÉ DU BAS-RHIN

PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 21 FEVRIER 2020

ORDRE DU JOUR

18h30	Accueil des présidents	
19h00	Mot du Président	Le Président <i>M. Jean Marie COLANTUONO</i>
Point 1	Bilan financier saison 2019	Le Trésorier <i>M. Dominique EVENOU</i>
Point 2	Rapport des vérificateurs aux comptes	<i>Les réviseurs aux comptes</i>
Point 3	Vote du quitus de l'exercice 2019	<i>M. Jean-Marie COLANTUONO</i>
Point 4	Budget prévisionnel 2020	<i>M. Dominique EVENOU</i>

RÉUNION DES PRÉSIDENTS

ORDRE DU JOUR

Vers 21h00	Mot du Président	Le Président <i>M. Jean Marie COLANTUONO</i>
Point 1	Tirage de la Coupe de France des clubs	<i>M. Sébastien ROYER</i>
Point 2	Rapport des commissions	<i>Présidents des Commissions</i>
Point 3	Divers	<i>M. Jean Marie COLANTUONO</i>
Vers 22h30	Clôture de la réunion et distribution des calendriers	

Le 21 février 2020, à la Maison Des Sports, salle Samaranch, 4 rue Jean Mentelin à Strasbourg-Koenigshoffen l'Assemblée Générale débute à 18h40.

Sont présents :

Le Bureau Directeur :

Le Président : M. Jean Marie COLANTUONO
Le Vice-président : M. François KURZ
La Secrétaire Générale : Mme Bernadette STEINHAUER
La Secrétaire Adjointe : Mme Thérèse BELLER
Le Trésorier Général : M. Dominique EVENOU

Les Membres du Comité Directeur :

Mme : Michèle NIKONOFF
Mrs : Claude BUERMANN - Guy-Noël GOMEZ - Sébastien ROYER - Fabien STAUB - Paul-André TRAMIER.

La secrétaire administrative :

Mme Katia MORAZZANI.

Sont absents excusés :

Mme : Alexandra DAUCHEZ.
Mrs : Patrick LITZELMANN - Olivier SCHLATTER - Didier STIEVENART.

Le pointage des clubs est le suivant :

Club 2000

2001	CB HAGUENAU	WEISS Roland
2003	AB NIEDERBRONN	HELF Patrick
2007	PC KALTENHOUSE	GENTNER Stéphane
2010	BOULE HATTENOISE	WALTZ Tharcisse
2011	PC OBERHOFFEN	ROYER Sébastien
2012	US SCHWEIGHOUSE	BRUGET Stéphane
2013	CP PFAFFENHOFFEN	MOSCHEROSCH Alfred (Procuration COLANTUONO. Jean-Marie)
2015	CB ROTHBACH	MONNIER Pierre (Procuration KURZ François)
2016	PC SOULTZ SOUS FORETS	<i>Club en sommeil en 2020</i>
2020	PC REICHSHOFFEN	WEISS Christian
2022	CB STRASBOURGEOIS	BREIDT Richard
2023	PCP SELTZ LES PEUPLIERS	KURZ François
2024	PC DALHUNDEN	MATTER Jacky
2025	BOULE LAUTERBOURGEOISE	KEIM André
2026	BEINHEIM PC	SCHINDLER Gilbert (Procuration DAVID Patrick)
2027	BOULE D'OR ROESCHWOOG	FREIDMANN Martine
2028	PC LA ZORN	PEREIRA Jean-Claude
2029	CB DRUSENHEIM	BON Noël
2030	PC WISSEMBOURG	HEINRICH André (Procuration WALTZ Tharcisse)
2032	PC GAMBSHEIM	UHLERICH André
2033	MONSWILLER SP	FINAT Audrey
2035	ABV KIRCHHEIM	CURE Roland

Club 3000

3001	PC KRONENBOURG	TRAMIER Paul-André
3003	PETANCAIR'S de NEUDORF	SATTLER Claude (Procuration KUCHLER Jean)
3004	PC REICHSTETT	FOURNAISE Francis (Procuration MORAZZANI Katia)
3005	PC LA WANTZENAU	CORAZZI Patrice
3006	PC OBERHAUSBERGEN	CORBIZEZ Jean-Jacques (Procuration BIFFE Gérard)
3007	PC ROBERTSAU CONTADES	FEDELE José
3008	BOULE VOLANTE ENTZHEIM	LANDE Guy
3009	PC ERNOLSHEIM SUR BRUCHE	ENGEL Albert
3010	BPC OBERSCHAEFFOLSHEIM	HOST Christian
3012	PC OTTERSTHAL STE BARBE	SIGNORET François
3013	AP WOLFISHEIM	WENDLING Patricia
3014	PETIT D'OSTWALD	LONCHAMP Monique (Procuration LONCHAMP Jean-Marie)
3017	EP ESPLANADE STRASBOURG	ROESCH Edouard
3021	PC POLYGONE STRASBOURG	SIFFERLE Jean Paul
3022	GEISPOLSHEIM	POUPOT Robert
3024	PC LA LICORNE SAVERNE	MARTIN Jean Louis
3025	PC MUNDOLSHEIM	GEBEL Joseph

Club 5000

5002	LA BOULE BRUCHOISE	ERNWEIN Aurélie
5003	PC ERSTEIN	OTT Fabienne
5005	BOULE AU BUT BENFELD	DENNI Claude
5009	PC GERSTHEIM	GASSER Armand
5010	PC VIGNOBLE D'EPFIG	FLANDRIN Serge
5012	OC PLOBSHEIM	ROESSLER Hubert
5015	BOULE ESPOIR OBERNAI	BERGUEIRA Paulo (Procuration DIDIER Philippe)
5016	ASPTT STRASBOURG	BELLER Thérèse
5020	PC DE LA SCHEER	CHURQUE Marc
5023	BOULE CASSÉE	GOMEZ Guy-Noël
5024	PC MUTZIG	DUMAS Pascale
5025	AP HOLTZHEIM	STEPHAN Cathie (Procuration KÖLLING Herbert)
5026	PC ROMANSWILLER	VONSEEL Christian
5027	PC GRESSWILLER	EVENOU Dominique
5028	PC DINSHEIM	FORSTER Anton
5029	PC MOLSHEIM	MARCHAND David (Procuration LEXPERT Ludovic)
5030	AP DORLISHEIM	STAWIASKI Olivier
5031	ALTORF	KLING Joseph
5032	PC INNENHEIM	GOEPP Claude
5034	PC WISCHES	MORAZZANI Katia
5036	CLUB BOULISTE BARROIS	HERRBRECH Jean-Bernard
5037	CTT ESCHAU	STOLL Ernest

Clubs 7000

7003	SNCF	ESPOSITO Bruno (Procuration STEINHAEUER Bernadette)
7015	RENAULT	BURCKEL Franck
7017	EUROMÉTROPOLE	WEINMANN Michel (Procuration GOMEZ Guy-Noël)
7025	CUS HABITAT	<i>Absent</i>

1- Mot d'accueil du président

Le Président, M. Jean-Marie COLANTUONO souhaite la bienvenue aux présidents des clubs.

Tous les clubs sont présents excepté le club de Soultz-Sous-Forêts qui se met en sommeil pour 2020 et un club inter-entreprise (63 sur 65). Le quorum requis étant atteint le Président déclare l'Assemblée Générale Extraordinaire ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

Il demande que chacun parle ouvertement et s'exprime clairement, et que tout le monde et aussi bien les membres du CD, disent clairement leur sentiment.

Il donne la parole à M. Dominique EVENOU pour présenter le bilan financier de la saison 2019.

2- Bilan financier de la saison 2019

M. Dominique EVENOU s'explique, comme il l'avait déjà fait à l'assemblée générale du 23 novembre 2019, sur les erreurs qu'il a commises sur la trésorerie 2019.

En effet, il avait enregistré toutes les pièces jointes et les justificatifs des comptes sur son ordinateur, et en faisant une sauvegarde en fin d'année il a écrasé le nouveau fichier par l'ancien fichier, et une grosse partie des pièces justificatives a été perdue.

Il a alors donné son PC à M. Sébastien ROYER qui a sorti sur papier tout ce qu'il y avait dans l'ordinateur du trésorier. 4 à 5 membres du CD se sont réunis pendant 5 journées, environ tous les 15 jours, et ils ont réussi à récupérer une bonne partie des justificatifs, ce qui a permis de reclasser un grand nombre de pièces justificatives. Environ les 2/3 ont été récupérées, il manque donc un tiers des justificatifs.

Le trésorier précise que concernant les comptes qu'il a envoyés aux présidents, la case « groupement bancaire » correspond au centime près au « relevé bancaire ».

Il y avait eu une petite différence dans le libellé du mouvement pour une histoire de formule erronée, qui a été rectifiée depuis, on retrouve donc les bons résultats.

M. Colantuono explique que sur le tableau que les présidents ont reçu, il y a un mouvement bancaire de 65 177,50€, et qu'à l'AG à Entzheim il a été présenté la somme de 68270.60€, mais qu'après correction des formules, on a bien retrouvé le même résultat de 65177,50€, somme qui se trouve bien sur les comptes bancaires.

M. Evenou reprend la parole : le gros problème est que n'ayant pas toutes les pièces justificatives, on ne peut pas pour chaque poste définir la somme qui lui est réellement affectée ni leur attribuer un ensemble de pièces justificatives correspondantes.

Les sommes que l'on retrouve dans les postes ont été déterminées uniquement par rapport aux pièces existantes.

L'ensemble des postes n'est donc pas juste puisque chaque pièce n'a pu être justifiée.

Dans la salle plusieurs questions sont posées, il est demandé par M. Michel Ernwein : « où se trouvent tous les originaux et pourquoi ils n'ont pas été conservés ? ».

Le trésorier reconnaît avoir fait une grosse erreur et en prend l'entière la responsabilité. Et précise que le CD n'y est pour rien, que toutes les pièces scannées n'ont pas été conservées et ont été perdues et qu'il ne les a pas retrouvées.

M. Colantuono précise qu'il est tout de même responsable en tant que président et qu'il aurait dû contrôler d'avantage la trésorerie.

Question de M. Jean-Paul Sifferlé : « vous dites que les comptes sont corrects mais il y a 35000€ qui se baladent quelque part et on ne sait pas où ils sont.

Vous avez eu 53000€ de déficit en 2018 et 72 000€ en 2019, cela fait presque 25 000€ en 2 ans, ce qui veut dire que si on enlève la réserve statutaire de 50 000€ que vous avez prise, sans nous demander notre accord car c'est uniquement l'assemblée générale qui aurait dû donner son accord, car vous n'aviez pas le choix puisque vous deviez combler le déficit à la banque. Aujourd'hui le CD se retrouve à moins 20 000€ en trésorerie ».

Le président lui répond que la caisse Tonic était de 100 000€ au 1^{er} novembre 2018 et que fin 2019 comme nous étions à presque - 42 495€, il a donc pris la décision de basculer du compte tonic vers le compte courant 50 000€ pour combler le découvert. Comment le CD aurait-il pu faire suite au déficit du Championnat de France de 2018.

Le trésorier précise que le compte Tonic a été créé avec un avoir de 82000€ et que le CD a rajouté 20 000€ du compte courant pour l'arrondir à 100 000€ sur conseil de la banque. La réserve est bien de 82000€.

Un certain nombre de questions sont posées dans l'assemblée :

Mme Audrey Finat : « 1/3 des pièces manque, comment pouvez-vous affirmer que les comptes sont bons ? »

Mme Thérèse Beller : « la Commission Jeune n'a pas fait 1000€ de recette l'année dernière, comment pouvez-vous affirmer ces sommes ? »

M. Albert Engel : « il n'y a pas de recette avec les carnets calendriers, les clubs ont bien donné des chèques ? »

Mme Michèle Nikonoff : « concernant la commission handicap les chèques des sponsors n'ont jamais été encaissés alors qu'ils ont bien été transmis en main propre au trésorier, où sont-ils ? » Le trésorier ne se souvient pas les avoir eus.

En réponse à ces questions, le trésorier est dans l'incapacité de dire quelles dépenses ou recettes ont été faites par poste. 1/3 des pièces sont bien injustifiables.

M. François Kurz, Vice-président, affirme : « qu'à chaque réunion, il a demandé au trésorier de demander de l'aide à son adjoint M. Patrick Litzelmann et qu'il ne l'a jamais fait car il prétendait ne pas en avoir besoin, et qu'à chaque réunion le président lui demandait où en étaient les comptes et qu'il venait sans aucun justificatif.

Le CD lui a fait confiance, la seule erreur et le seul reproche que l'on peut nous faire est d'avoir fait confiance à notre trésorier alors que nous n'aurions pas dû ».

M. Jean-Paul Sifferlé : « pourquoi il n'a pas été demandé des comptes tous les mois au trésorier ? »

Le président confirme qu'à chaque réunion les comptes ont été demandés au trésorier mais qu'il n'a pas transmis de document : « il a toujours été demandé les documents comptables, il n'y a jamais rien eu de présenté.

Je vous rappelle qu'à l'AG d'Entzheim je vous ai demandé s'il fallait démissionner le trésorier, il y a eu un tollé dans la salle et pour donner suite à votre pression nous l'avons prolongé dans ses fonctions jusqu'à aujourd'hui ».

Mme Audrey Finat : « nous avons demandé à ce qu'il reste jusqu'à aujourd'hui pour qu'il puisse justifier des comptes. Mais comme il n'y a pas plus d'explication pourquoi devons nous en pâtir et faire des restrictions. Dans le derniers CR de réunion vous avez établi des propositions de restrictions qui seront votées à l'issue de cette réunion. Rien n'est appliqué à ce jour ? ».

Le président précise que les restrictions budgétaires seront vues lorsque le budget prévisionnel sera abordé, et qu'il ne voulait plus garder son trésorier et que c'est l'assemblée qui a décidé de le garder.

M. Ernest Stoll : « à l'AG j'ai demandé d'attendre que le trésorier justifie ses comptes. Je n'ai pas demandé à le condamner tout de suite mais qu'il prenne le temps de justifier ses comptes ».

M. Dominique Schillinger : « à l'AG d'Entzheim vous avez demandé aux présidents s'ils voulaient se séparer du trésorier. Mais ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Vous avez sorti un article non approprié demandant La démission du comité. S'il doit y voir une motion de méfiance déposée, c'est à quelqu'un de l'assemblée de le faire et non au comité de le proposer ».

M. Patrick Helf : « il y a quelques années vous avez proposé une commission qui aiderait le trésorier, où ça en est ? »

Le président lui répond qu'une sous-commission des comptes avait bien été créée avec M. Jean-Paul Sifferlé et M. Jean-Claude Bierot (décédé) mais que malheureusement le trésorier n'a jamais fait appel à eux, et qu'une nouvelle commission financière a été mise en place pour 2020 et a commencé à travailler.

Question de M. Michel Ernwein : « en 2018 il y a eu 53000€ de déficit et en 2019 72 000€. Où est passé cet argent ?

Quand vous recevez les relevés bancaires vous avez bien des traces ? ».

Le président répond que ces sommes qui existent sur les relevés de comptes sont bien encaissées mais que le détail n'étant pas fait il n'est pas possible de justifier à quels postes elles correspondent.

M. Sébastien Royer : « ces sommes ont bien été encaissées donc la banque doit être en mesure de sortir le détail de ces versements ».

Le président répond : « il sera demandé à la banque un listage de tous les chèques qui ont été retirés pour certaines sommes globales. Et puisque vous en parlez je vous demande de bien vouloir fournir un état de vos versements et encaissements au CD67 de 2019, en précisant la date, le motif, le montant et la date à laquelle ont eu lieu ces retraits ou encaissements, en joignant les justificatifs et factures. Si certains de vos chèques n'ont pas été encaissés veuillez en toute honnêteté en informer le CD ».

Plusieurs réflexions et questions de l'assemblée :

M. Sébastien Royer : « les chèques des vétérans de juin 2019 ont été encaissés en février 2020 ! ».

M. Patrick Helf dit avoir reçu récemment des appels téléphoniques du Crédit Mutuel qui avait des problèmes pour l'encaissement de certains chèques, alors que cela fait 12 ans qu'il était président.

Mme Audrey Finat : « si les comptes ne sont pas approuvés ce soir, que se passera-t-il ? »

Le président répond que l'exercice continue et que l'assemblée peut demander la démission du trésorier.

Mme Thérèse Beller : « qu'a alors l'intention de faire M. Evenou ? ».

Le président répond d'attendre que la trésorerie soit terminée et que ce sujet sera abordé à l'issue de ce chapitre.

M. Michel Ernwein : « vous n'avez pas répondu à ma question. Comment se fait-il que le trou se creuse en 2019 alors que le championnat de France a eu lieu en 2018 ».

Le trésorier répond que des dépenses du Championnat de France 2018 ont été payées en 2019, la télévision Equipe 21 et les tribunes.

Mme Thérèse Beller : « il fallait les mettre en "charge à payer", afin qu'elles soient prises en compte sur le budget 2018, cela n'aurait pas dû paraître sur l'exercice 2019 ».

M. Patrick Helf : « les championnats ont un déficit de 61 000 environ, normalement le fonctionnement du CD ne doit pas avoir ce déficit en 2 ans, il manque quelque chose ».

Le trésorier se justifie avec les dernières factures du Championnats de France 2018 et les déplacements aux championnats de France en 2019.

M. Patrick Helf : « ce ne sont pas ces petites sommes qui vont grever le budget 2019 c'est le résultat de votre Championnat de France en 2018 ».

M. Jean-Paul Sifferlé : « vous ne vous êtes pas renseignés auprès d'autres comités pour savoir les charges que vous aviez à payer ? »

Réponse de M. François KURZ : « le cahier des charges était très important. Et je suis allé à maintes reprises à Marseille pour en parler. La FD a imposé trop de places de tribunes et uniquement 800 places ont été achetées car l'équipe 21 n'a filmé que le central du terrain. Et les tribunes de côté n'ont pas été occupées.

Le CD a fait une demande supplémentaire à la FD qui a refusé la subvention suite à la trésorerie importante du CD67.

L'électricité a été également imposée et cela a coûté très cher, 22 000€ pour 20 min de lumière.

Nous avons terminé à - 43 000€ et nous nous posons encore aujourd'hui beaucoup de questions.

Nous avons fait une demande supplémentaire à la FD, mais elle a été refusée car nous avons joint notre trésorerie et comme il y avait trop d'argent pour eux ils ont refusé ».

M. Jean-Paul Sifferlé : « serait-il possible d'envoyer un courrier à la fédération sur décision de l'assemblée générale du Bas-Rhin, comme quoi nous ne sommes pas d'accord avec leur décision et que cet événement a fait que le comité est en déficit depuis ? ».

Le président répond que cela a été fait et justifie à nouveau les dépenses supplémentaires du championnat de France 2018 : « en charge on a sorti 171 994.67€ : il y a 39 000€ des tribunes, 19 000€ de retransmissions télévisées et 38 268.28€ de matériel, électricité, etc..., et en réalisé, nous sommes à 128 623.82€ ; voilà la différence des 43 370€ et ce dont il manque dans ces réalisés ce sont les tribunes (pas assez de spectateurs avec un déficit de 18 000€ par rapport aux prévisions).

M. François Kurz rajoute que suite à notre intervention la fédération prend maintenant à charge la télévision pour tous les autres championnats de France à venir. Et que cela ne justifie quand même pas la trésorerie du CD.

Le président rajoute qu'effectivement le bilan final du Championnat de France 2018 dont le bilan est de - 43 000€ ne justifie pas le déficit de cette année, malgré une demande de subvention à la FD.

M. Paul-André Tramier prend la parole : « le problème avec les demandes de subventions c'est que nous ne sommes pas en capacité de fournir une comptabilité dans les règles de l'art, toute association quelle qu'elle soit doit avoir une véritable comptabilité selon les textes en vigueur. A notre niveau nous ne sommes pas dans les normes comptables, en envoyant nos comptes à la Fédération tels qu'ils sont produits, ils ne peuvent pas accepter, il nous faut nous remettre dans la légalité ».

Le président annonce alors que si la trésorerie n'est pas adoptée, il a été cherché dans la loi de 1901 qui dit que : « les statuts de l'association prévoient généralement une disposition du type du quitus moral, et le quitus financier est soumis au vote des membres présents. En pratique l'absence du quitus voté par l'assemblée générale signifie que les membres désapprouvent la gestion de l'association. La loi de 1901 n'abordant pas les affaires relatives au quitus seuls les statuts ou le règlement intérieur peuvent prévoir les conséquences d'une absence de quitus ». Dans nos statuts ce n'est pas marqué. « Les statuts ou le règlement intérieur comprennent parfois la disposition suivante : si le quitus moral n'est pas adopté le président doit démissionner et si le quitus financier n'est pas adopté le trésorier doit démissionner, de même pour certaines associations il est prévu dans les statuts que l'absence de quitus donné entraîne la révocation du conseil d'administration. En conclusion l'absence de quitus n'implique pas automatiquement la

démission du président et du trésorier voire du conseil d'administration sauf si cela est prévu dans les statuts ou le règlement intérieur de l'association. Ceci c'est la loi officielle ».

Question de l'assemblée : Et dans la loi locale ?

Déontologiquement c'est l'assemblée qui décide la démission du président ou du comité directeur.

Le président confirme : « que des extraits seront de toute façon réclamés à la banque, et qu'il est hors de question de rester dans cette situation. J'aurai dû taper du poing sur la table et ne pas faire confiance à mon trésorier.

Il y a eu trop de dépenses mais nous ne sommes pas en mesure de déterminer les postes où il y a eu ces dépenses.

Il y a 21 000€ du championnat de France qui n'étaient pas prévu, il y a les charges salariales de 18 000€ pour lesquelles il devait y avoir une demande de subvention et les déplacements aux championnats de France en 2019 ont coutés très chers, 50 000€, car ils se trouvaient éloignés, par exemple le doublette provençal, nous sommes restés 4 jours et ça a couté 4300€. En sachant qu'on est parti le jeudi et que le vendredi à 11h on avait perdu et on n'est rentré que le dimanche pour la réservation d'avion.

Les tenues ont couté chers aussi, 8700€ pour les qualifiés. Nous parlerons plus tard des restrictions à appliquer.

On va demander le bilan à la banque de tous les chèques encaissés et débités et je vous redemande encore de me faire un état de tous les chèques donnés et encaissés par le CD et de toutes les factures que vous avez reçu du CD.

Avec les dates et motifs nous allons reconstituer toute cette trésorerie 2019. Et je vous demande d'être honnête avec nous et de nous dire si vous avez eu des chèques non encaissés ».

« Sachez également que nous venons de recevoir un rappel de facture pour des tenues de Sport 2000 que nous avons acheté le 3 juillet 2019 de 1890€ que j'avais donnée au trésorier et qui n'a toujours pas été payée.

Nous allons passer la parole aux vérificateurs aux comptes ».

M. Jean-Marie COLANTUONO donne la parole à M. Gérard ZENNER pour la lecture du rapport des commissaires aux comptes.

3- Rapport des vérificateurs aux comptes

M. ZENNER Gérard prend la parole pour lire le rapport des commissaires aux comptes :

« Rapport de commissaires aux comptes pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du Comité Départemental FFPJP du Bas-Rhin du 21 février 2020 :

« Mesdames, Messieurs les présidents et représentants des clubs du Bas-Rhin,

Monsieur Ernest STOLL et moi-même M. Gérard ZENNER avons vérifié les comptes de l'exercice 2019 du comité départemental FFPJP du Bas-Rhin le vendredi 14 février 2020 à la Maison des Sports.

Si les écritures concordent avec les relevés bancaires nous avons déploré plusieurs choses :

- Absence totale d'environ 1/3 des pièces justificatives dont certaines concernant des retraits en espèce où nous n'avions que les tickets de retrait sans aucun justificatif détaillé de dépenses et d'éventuels retour en numéraire.
- Absence de près de 90% des justificatifs originaux (factures, fiche de frais etc.)
- Des opérations cumulées et mélangées dans une seule PJ rendant très difficile les contrôles.
- Des dépenses dont les sommes sont différentes de celles de factures
- Des affectations des dépenses dans le fichier Excel incomprises.
- Une somme de 990€ débitée le 03/10/2019 mais aucun moyen de savoir de quoi il s'agit (le libellé est le même que l'opération précédente).
- Les détails des dépenses Championnats de France absents.
- Le solde final est différent sur les relevés bancaires et les comptes du CD de -2174€

Nous avons aussi été étonnés par la dépense du poste secrétariat puisqu'il était prévu l'embauche d'une secrétaire pour le championnat de France mais à l'heure actuelle cette dépense d'environ 18 000€ pour les charges salariales nous laisse perplexes quant à leur bien fondé. Comment font les autres départements qui ont le même nombre de licenciés voire plus sans secrétaire salarié(e).

Malgré les coûts que cela peut engendrer, le meilleur moyen d'éclaircir la situation serait de s'adresser à un cabinet comptable.

Etant donné toutes ces lacunes, il nous est impossible d'approuver les comptes de l'exercice concerné.

Fait le 17/02/2020, les commissaires aux comptes, Ernest STOLL et Gérard ZENNER ».

Pour donner suite à la lecture des questions sont à de nouveau posées sur le fait que des extraits en espèces ne sont pas justifiés. Il est expliqué à nouveau que le manque de pièces jointes ne permet pas de justifier ses dépenses.

M. Zenner et M. Stoll affirment qu'eux-mêmes n'ont jamais à aucun moment mentionné le fait qu'il ait eu des détournements. On précise juste qu'il n'y a pas de pièces justificatives originales et nous ne pouvons pas accepter cette situation.

Le président demande alors à l'assemblée de se prononcer sur le fait que les comptes ne sont pas approuvés :
Quelles est votre décision ? Souhaitez-vous que le président, le trésorier ou le comité démissionne ?

Question : voulez-vous que le président démissionne ?
« non » à l'unanimité

Question : voulez-vous que le comité démissionne ?
« non » à l'unanimité

Question : voulez-vous que le trésorier démissionne ?
« oui » à l'unanimité

Un vote de l'assemblée est effectué à main levée
« Voulez-vous la démission du trésorier ? »
« qui s'abstient ? » réponse négative de l'assemblée
« qui est contre ? » réponse négative de l'assemblée
« qui est pour ? » réponse affirmative de l'assemblée à l'unanimité.

« Donnez-vous le quitus au trésorier ? »
« qui s'abstient ? » réponse négative de l'assemblée
« qui est contre ? » réponse affirmative de l'assemblée à l'unanimité
« qui est pour ? » réponse négative de l'assemblée.

Le président annonce au trésorier qu'il est démissionnaire de son poste de trésorier et pas de son poste au comité départemental.

La démission du trésorier ne sera acceptée que lorsque tous les comptes seront justifiés.

Suite à l'interrogation de plusieurs membres de l'assemblée concernant des poursuites disciplinaires, il est précisé que si des mesures disciplinaires doivent être prises, ce sera au niveau du Grand Est et de la fédération suite à un engagement de poursuites au niveau du comité départemental. La question sera posée à la fédération.

Une commission financière a été mise en place, la parole est donnée à M. Paul-André Tramier responsable de cette commission :

« Sur la commission financière et budgétaire que nous avons mise en place cela va être relativement simple, dans un premier temps et nous allons redémarrer la comptabilité au 1^{er} novembre 2019. Nous allons mettre en place une véritable comptabilité avec un véritable plan comptable, avec un véritable logiciel comptable, avec une comptabilité d'engagement, c'est à dire qu'il n'y aura plus de lien avec la banque avant d'enregistrer les dépenses et les recettes, et dès qu'une facture va être émise elle sera rentrée en comptabilité, dès qu'une recette arrivera elle sera en comptabilité et après elle passera à la banque. Nous mettrons tout ce véritable dispositif comptable en place avec M. Philippe Nikonoff, il y aura une transparence maximale.

Il y aura bien entendu un contrôle qui pourra être effectué par n'importe quelle personne de cette assemblée.

On va aussi vous proposer prochainement un règlement financier, il n'y en a pas pour l'instant, un guide des procédures, à savoir le pourquoi on engage une dépense, comment on l'enregistre, comment on paye, etc. quelque chose de particulièrement réglementé.

Ce travail sera monté à très court terme, ensuite ceux qui nous succéderont auront toujours la possibilité de s'adresser à un cabinet comptable, et bien entendu tous les mois un point financier, budgétaire et de trésorerie de la comptabilité sera fait. Il y a une obligation légale dans les associations depuis 1984 d'être en règle avec ce dispositif, nous allons rentrer dans une véritable démarche budgétaire.

Sur le logiciel, M. Nikonoff va mettre en place à la fois une comptabilité d'engagement, c'est-à-dire que l'on n'engage pas une dépense tant qu'elle n'est pas enregistrée même si elle n'est pas payée, on va mettre en place une comptabilité budgétaire et aussi analytique, c'est-à-dire que le dispositif qui sera mis en place permettra d'avoir une vision globale des dépenses, recettes, etc. du CD67.

Nous avons déjà commencé à travailler en ayant trouvé un logiciel gratuit pour faire des économies, nous avons procédé à quelques tests et vu le faible nombre d'opérations de passations d'écritures qui arrivent au CD, ce qui n'est pas énorme, nous pourrions avancer rapidement. Ce règlement financier pourra vous être présenté assez rapidement,

bien entendu toutes les pièces comptables et l'ordinateur seront au siège à la Maison des Sports. Voilà en gros la démarche dans laquelle nous nous lançons.

En commençant au 1^{er} novembre 2019, nous allons prendre les comptes bancaires pour démarrer et suivre ensuite la comptabilité telle qu'annoncée précédemment.

Nous ne serons pas trésoriers, nous mettrons en place ce dispositif pour démarrer sur de bonnes bases pour l'exercice 2020 ».

Le président reprend la parole : « concernant les comptes 2019 nous continuerons avec le groupe déjà constitué, M. Kurz François vice-président, M. Litzelmann Patrick trésorier adjoint, Mme Bernadette Steinhauer secrétaire générale et moi-même, nous souhaiterions intégrer dans ce groupes 2 ou 3 personnes qui souhaiteraient travailler avec nous, ce sera environ une réunion tous le 15 jours.

« Certains parmi vous souhaitent-ils se joindre à ce contrôle qui sera principalement un travail de pointage des pièces ? »

M. Ernwein Michel de La Boule Bruchoise, Mme Finat Audrey de Monswiller et M. Stoll Ernest d'Eschau se portent volontaires.

« Dès que les documents seront récupérés auprès de la banque, nous vous contacterons pour définir d'un rendez-vous ».

Au niveau du comité le président a demandé à M. BUERMANN s'il était prêt à occuper ce poste.

Ce qu'il a accepté.

Le président demande si l'assemblée est favorable à cette proposition

Il est demandé par l'assemblée s'il a les compétences requises pour ce poste, M. Buermann prend la parole, il se propose donc de faire le relais à ce poste uniquement jusqu'à la fin du mandat du comité qui doit être renouvelé fin 2020. Sans grandes compétences en comptabilité, il s'y connaît suffisamment en informatique et se sent capable d'assumer cette fonction.

Après quelques questions de l'assemblée le président précise que M. Buermann fait déjà partie de la commission financière et qu'il ne sera pas seul à travailler, il demande notamment à M. Philippe Nikonoff qui a proposé son aide jusqu'à la fin de l'année de se présenter : il a lui-même trouvé le logiciel gratuit et implanté sur l'ordinateur, qui a l'avantage d'être sécurisé car c'est un système comptable de sauvegarde qui ne risque pas d'écraser la sauvegarde précédente, système sécurisé en terme d'accès ; il y aura des autorisations d'accès aux utilisateurs, seule la saisie sera autorisée et rien d'autre. C'est un vrai logiciel comptable qui s'appelle « Oxygène » et qui est gratuit pour un seul poste, version 2020.

Des questions sont posées concernant le trésorier adjoint qui devrait prendre la trésorerie :

La réponse du CD est que M. Litzelmann qui est trésorier adjoint, et qui cumule aussi plusieurs fonctions au sein des commissions de la discipline et des vétérans, ne souhaite pas prendre le poste de trésorier.

M. Evenou étant démissionnaire, il est décidé que M. Buermann prendra le poste de trésorier jusqu'à la prochaine assemblée générale et que les documents nécessaires seront envoyés au tribunal.

Question de l'assemblée : que risque le CD concernant sa tenue des comptes au niveau de la fédération ?

Tant que la fédération reçoit les paiements des comités, elle ne s'immisce pas dans la gestion des comités, à moins qu'il y ait une dénonciation.

4- Budget prévisionnel 2020

Concernant les dépenses à venir le CD vous propose de statuer sur certaines restrictions budgétaires qui vont être mises en place en 2020.

Les clubs devant avoir obligatoirement un arbitre le CD veut supprimer la prime de 1€ par licenciés aux clubs ayant des arbitres. Vu la demande de la Fédération le CDC pense que cette prime n'a plus lieu d'être.

Les présidents contestent ce retrait tant que le budget prévisionnel 2020 n'est pas établi.

Le président a préparé un budget prévisionnel en se basant sur les dépenses 2019.

Le budget prévisionnel a été établi en fonction de la trésorerie 2019. Il est prévu un prévisionnel de recette de 202325€ pour 2020 (licences, mutations, les commissions, qualificatifs département et coupe de France, carnet calendrier, etc.) en dépense l'ABBR (location boulodrome et 1€ par joueur), APPR (badges autoroute), cotisation MDS, carnets calendrier, intérêts bancaires, fonctionnement CD, secrétariat, charges salariales, congrès GE et FD, dépenses des commissions, paiement des licences et mutations au GE et FD, frais d'arbitrage des départementaux, déplacements aux championnats de France qui cette année sont éloignés et autres championnats) ce qui fait un total des dépenses de 222117€, ce qui fait un déficit prévisionnel de 19720€ .

Nous devons donc réduire les prévisions de dépenses.

L'assemblée demande que les championnats de France des Jeux Provençaux soient annulés ayant coutés 7000€ de déplacements en 2019.

Il est soulevé la question de la charge salariale. Le président demande à la Secrétaire générale Mme Bernadette Steinhauer si elle peut reprendre le travail de secrétariat. Elle répond qu'elle peut le reprendre mais qu'elle ne pourra pas assumer tout le travail de mise à jour et le suivi effectué par la secrétaire administrative. Embauchée à 26h par semaine elle travaille déjà beaucoup plus.

Le président demande à M. Paul-André Tramier d'expliquer les demandes de subvention pour la salariée.

Il y a un dispositif qui existe, issu de l'ancien CNDS, qui finance un certain nombre de poste limité.

Nous avons fait une demande en expliquant pourquoi on embauchait une secrétaire, le dossier a été reçu avec un avis favorable au niveau départemental mais a été discuté au niveau régional. Et là le souci c'est qu'en présentant nos comptes nous n'avions aucune chance, même si l'explicitation de la demande était tout à fait justifiée et même bien supérieure à celles d'autres structures, et l'autre problème est que la représentativité dans le monde sportif du Grand Est n'est pas suffisamment forte. Il y avait trop de dossiers présentés face au nombre d'associations subventionnables. Nous allons refaire une démarche en 2020 et qui pourrait représenter une subvention de 20 000€ sur 2 ans. Et nous présenterons aussi un dossier au niveau de la Région.

Au niveau du Bas-Rhin très peu d'associations n'ont pas encore de secrétaire, à un moment donné la tâche devient de plus en plus fastidieuse et le bénévolat a ses limites et sa continuité n'est pas garantie.

Le président continue : « notre secrétaire a un certain âge et a besoin d'être secondée ». Après discussion il est noté que le maintien de la secrétaire est nécessaire.

Il est vu le prix des championnats qualificatifs, les mises rentrées par le CD ne couvrent pas les frais de déplacements aux différents championnats. Les mises ne peuvent pas être augmentées car on n'a pas le droit de les augmenter.

Pour en revenir aux coupes budgétaires, le Président propose de supprimer la prime d'arbitre

Question « qui est pour supprimer la prime d'arbitre ? »

Qui s'abstient 0

Qui est contre 4

Qui est pour 59

La prime d'arbitre sera supprimée.

Ensuite concernant les pantalons qui sont achetés aux joueurs qualifiés, cette année le règlement impose le bas de survêtement homogène dans les championnats, les clubs sont donc obligés de s'équiper.

Question « doit-on payer les pantalons cette année » :

Qui s'abstient 0

Qui est contre 63

Qui est pour 0 à l'unanimité

Les pantalons ne seront plus payer par le CD.

Il est demandé à ce que les déplacements CDC, CRC, CDF ne soient payés qu'aux déplacements hors départements. Certains clubs en 2019 ayant eu des subventions réglées pour des déplacements à l'intérieur du département.

Question « Ne doit-on payer les frais qu'hors département ? »

Qui s'abstient 3

Qui est contre 1

Qui est pour 59

A compter d'aujourd'hui les indemnités ne seront réglées qu'aux déplacements hors département.

Autre proposition : que les tenues achetées aux qualifiés aux championnats de France ne le soient qu'à ceux qui n'en ont pas. Ceux qui ont été qualifiés les années précédentes remettrons leur ancienne tenue.

Question : « qui est pour ne plus acheter de tenues à ceux qui en ont déjà une ? »

Qui s'abstient 0

Qui est contre 0

Qui est pour oui à l'unanimité

Les tenues du CD ne seront achetées aux joueurs n'en ayant jamais eues.

Autre proposition : en cas de baisse significative de participation aux championnats de Jeu Provençal due au fait qu'en 2020 les équipes doivent être homogènes, le CD est d'avis d'annuler la participation aux championnats de France Provençaux, les déplacements ayant coutés très chers en 2019

Question « êtes-vous pour l'annulation de la participation de l'équipe qualifiée aux championnats de France Provençal ? »

Qui s'abstient 3

Qui est contre 6

Qui est pour 54

Un courrier sera envoyé à la FD pour dire que le CD67 ne participera pas aux championnats de France de Jeu Provençal. Le vainqueur du qualificatif départemental participera au Championnat régional.

Pour terminer le budget prévisionnel, les dépenses des commissions seront diminuées pour 2020.

En enlevant ce qui vient d'être voté nous devrions réduire le déficit prévisionnel 2020 voire retomber à zéro.

Puisque vous n'avez plus de question, je vous remercie et clôture l'AGE.

Il est 21h00 l'assemblée générale est clôturée et la réunion des présidents déclarée ouverte.

RÉUNION DES PRÉSIDENTS

1- Mot du Président.

Le Président déclare la réunion des présidents ouverte. L'assemblée Générale ayant pris beaucoup de temps, la parole est immédiatement donnée à M. Sébastien ROYER pour le tirage de la Coupe de France.

2- Tirage de la Coupe de France

M. Sébastien ROYER explique les modalités du tirage de la Coupe de France.

42 clubs Bas-rhinois participent à la Coupe de France 2020. Les têtes de série sont les clubs de :

CBS, Gambsheim, Haguenau, La Wantzenau et Obernai.

Le tirage est effectué par chaque président de club.

La note explicative de la Coupe de France ainsi que le tirage seront sur le site du CD67 et seront envoyés à tous les clubs.

3- Rapport des Commissions

Commission sportive :

Modalités d'organisation du Championnat de Tir de Précision :

M. Royer Sébastien explique les modalités de sélection au championnat de Tir de Précision.

Une note explicative a déjà été envoyée aux clubs.

Pour le pré-qualificatif une mise de 5€ sera à régler dans les clubs par chaque joueur comme pour tout qualificatif. L'arbitre récupérera la somme globale réglée par chèque par le club organisateur et le remettra au CD avec les résultats. Cette mise sera valable pour l'ensemble de la période qualificative.

Les pré-qualificatifs devront se jouer avant la date butoir du 12 avril.

Dans la semaine suivant le 2 avril, la liste des 50 qualifiés par catégories et leurs ordres de passage du 1^{er} mai sera envoyée aux clubs.

Le 1^{er} mai auront lieu les qualifications et repêchages de toutes les catégories de 9h à 20h environ.

Les horaires exacts seront connus après le 12 avril.

Les 4 meilleurs de la qualification et les 4 meilleurs du repêchage seront qualifiés pour le 8 mai.

Le 8 mai, il y aura les ¼ de finale par catégorie le matin, puis les ½ finale et finale l'après-midi.

Il y aura 2 places pour le Grand Est dans chaque catégorie, le vainqueur et le finaliste.

Le qualificatif Grand Est aura lieu le 1^{er} juin à Rambervilliers (88), il y aura 24 participants par catégories. Les 4 meilleurs de la qualification et les 4 meilleurs du repêchage seront qualifiés pour les 1/4 puis les 1/2 et la finale. Les vainqueur et finaliste iront au championnat de France qui se déroulera du 4 au 6 décembre à Valence (26).

Une tenue libre sera acceptée dans les clubs, et aux qualificatifs des 1^{er} et 8 mai, les joueurs devront être en tenue club et bas sportif homogène.

Le CD possède 3 gabarits de tir, ils pourront être perçus auprès du secrétariat. Les clubs doivent avoir un gabarit homologué.

Championnat CRC/CDC :

La date du 12 septembre n'ayant pas de clubs organisateurs il va être procédé à un tirage au sort parmi les clubs qui participent à ces CRC/CDC :

Participants au CRC F : CBC, Mundolsheim, La Wantzenau, La boule Bruchoise, La Boule Cassée, Erstein. Sachant que Mundolsheim et Erstein en organisent déjà un, ils ne feront pas partie du tirage au sort.

En CRC B les clubs sont La Wantzenau, Erstein et Altorf, de la même façon Erstein ne sera pas concerné.

Le président demande à nouveau aux clubs s'il y a un volontaire pour organiser le CRC F du 12 septembre, et personne ne répond.

Le président annonce qu'il a pris contact avec le Haut-Rhin et que si personne ne veut organiser le CRC du 12 septembre le club de Rhodia est volontaire pour l'organiser.

Personne ne se portant volontaire pour l'organisation de ce CRC, il aura lieu à Rhodia. Le CD67 précise qu'il ne participera pas au frais de déplacement de ce championnat puisque personne ne s'est porté volontaire pour son organisation.

Pour le CDC du 12 septembre il manque également un club organisateur pour les groupes CDC 1B 2B 3C.

Les clubs concernés de ces 3 groupes sont Barr, La Boule Cassée, Efig, Geispolsheim, Holtzheim, Kronenbourg, Obernai, Entzheim, Kirchheim, Oberhausbergen, Saverne, Wolfisheim, Oberschaeffolsheim, Ottersthal et le CBS.

Aucun club ne se portant volontaire, il est procédé à un tirage au sort : le club de Saverne est désigné pour cette organisation

Commission des Vétérans

M. François KURZ :

Bonjour mesdames et messieurs les présidents et responsables vétérans.

Nous avons enregistré à ce jour 1420 licences vétérans en date du 20 février 2020 :

412 dans le Centre, 443 dans le Sud et 565 dans le Nord

Sur 2231 licences établies nous représentons 57% des licenciés

Il s'avère que le NORD prend le large ! Sont à venir 65 licences dont environ 15 dans le Sud, 30 dans le Centre et 20 dans le Nord.

Vu l'augmentation chaque année des licenciés vétérans, la C.V. sera particulièrement attentionnée par le déroulement des challenges vétérans cette année. D'après les rapports remis par les organisateurs, la C.V. va réfléchir et proposera de nouvelles modifications afin d'améliorer le bon déroulement de ces challenges, à suivre pour 2021...

Il y a le risque que quelques clubs, ce que je ne souhaite pas, ne pourront pas accueillir plus 100 équipes ou plus.

Dans ce cas ils auront la possibilité de se replier au boulodrome ou dans un autre club, et si cela devait être le cas, merci d'en informer assez rapidement la C.V.

L'ouverture de la saison vétérans 2020 débutera le 2 avril à 13h30 (vu le grand nombre d'équipes), avec le 1^{er} challenge vétérans du CD 67 toutes zones au boulodrome de Strasbourg. Un dispositif et un fléchage seront mis en place, merci de respecter les membres de la C.V. qui seront en charge de vous guider vers le Parking N° 2 mis à disposition par la Ville de Strasbourg. Des places pour Handicapés seront réservées en face de la Boule Lyonnaise, veuillez nous l'indiquer lors de vos inscriptions. Tous les autres véhicules doivent impérativement stationner sur le parking N° 2 en face des aires de jeux du plateau.

Aucune autre voiture ne sera tolérée autour des terrains centraux ou sur les bas-côtés, afin de ne pas gêner la circulation et le passage des Bus desservant l'auberge de jeunesse, le service de la police Municipale y veillera et fera

des rondes , ceci pour la sécurité de tous. En cas de non-respect de ces règles les véhicules stationnés en sauvage risquent l'enlèvement par la fourrière, et seront sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Nous avons eu l'autorisation de la Ville de Strasbourg pour faire respecter ces consignes.

Rappel : Comme vous les savez les concours vétérans sont désormais nommés « Challenge vétérans » du CD67. Merci d'en prendre note.

En règle générale ces challenges se déroulent dans de bonnes conditions malgré encore quelques interventions des responsables de la C.V.

Pas de cigarette sur les terrains, portable éteint pendant les parties et respect du règlement en vigueur spécifique vétérans et en temps limité.

Tenue : haut homogène, short sportif autorisé, jeans troués interdits, chaussures fermées et épaules couvertes obligatoires.

Les documents relatifs aux nouvelles modifications apportées après le Congrès de la FFPJP sont sur le site, comme tous les documents nécessaires pour la bonne marche de ces challenges.

Il y a encore des clubs qui utilisent les anciens documents ou pire aucun document le jour de leur challenge, qui doivent être mis à disposition aux responsables de la C.V.

Concernant les CDC et CRC Vétérans : en CDC les individuels se font en 2 tours même pour les clubs qui ont suffisamment de terrains, ceci afin d'éviter les confusions. Les documents nécessaires aux CDC et CRC vétérans sont à imprimer et préparer par le club organisateur avec les N° des terrains attribués à chaque club, le Jury sera affiché et il faudra se mettre en relation avec un des responsables de la C.V. de la ZONE concernée. Le port du Jean est interdit.

Le jour de votre challenge vétérans avoir : l'ordinateur avec la dernière mise à jour de Gestion Concours et Excel, une imprimante opérationnelle c.à.d. en fonction avec ses câbles, encres et étiquettes ou les badges, sonorisation en bon état de fonctionnement.

Aucune Inscriptions sur le terrain le Jour même.

Le tirage se fera le matin du challenge vers 10h00 / 10h30 ; une fois le tirage effectué plus aucune inscription ne devra être prise, afin d'éviter des erreurs et complications.

Afficher les documents suivants : le jury du challenge, le président du jury (pas forcément le président du club) doit être membre du comité et ne pas être joueur et devra impérativement être présent sur le site toute la journée, le tirage des équipes, le tarif buvette et petite restauration (avec respect des sandwiches, souvent très petits... Ne tuons pas la poule aux œufs d'or...)

Vers 13h50 nous pourrons afficher le tirage de la 1^{ère} partie si le challenge démarre à 14h00 :

Rappel de la durée des parties :

- 1^{ère} partie : 14h00 à 15h15
- 2^{ème} partie : 15h25 à 16h40
- 3^{ème} partie : 16h50 à 18h05

Ces horaires pourront être ramenées à moins si toutes les équipes ont terminé leur partie, ou par temps de pluie etc... Après consultation du jury et du responsable de la C.V.

- 4^{ème} partie à 18h15 illimitée ce qui implique que lors de cette partie le règlement de la FFPJP est appliqué, différence entre jouer le cadre et jouer le règlement, un document de rappelant les temps limités est sur le site du CD 67.

Cela fait déjà 4 années que nous avons instauré les badges. C'est au capitaine de l'équipe ou du moins celui qui vient à la TDM de le porter cela facilite le bon déroulement des annonces de la TDM et de la C.V.

Respecter les dimensions des terrains lors de votre traçage avec une ligne de perte (environ 10 cm) du bord peut vous servir en cas de litige des points lors d'une partie.

Les licences devront être déposées à la TDM au plus tard à 13h30 si début des parties à 14h00, sinon à 13h00.

Les licences seront contrôlées par le responsable de la C.V. en présence d'un membre du club organisateur, aucune licence ne sera délivrée avant la fin de challenge et qu'en présence du responsable vétérans du club en question.

Nous avons constaté que quelques nouveaux licenciés vétérans ne connaissent peu ou pas du tout le règlement de nos challenges, c'est à vous présidents ou responsable de les informer et les initier.

On insiste souvent auprès des joueurs pour qu'ils respectent le règlement et surtout d'être en tenue, mais les clubs organisateurs doivent montrer l'exemple, en traçant des terrains réglementaires.

Il y a encore des lacunes même s'ils sont peu nombreux.

Il faut également encourager les joueurs à prendre un cercle matérialisé et HOMOLOGUÉ, puisque beaucoup ont du mal à se baisser pour tracer le rond.

Pour des raisons de sécurité sur les terrains, vous ou vos licenciés, évitez de vous installer avec les chaises dans les allées qui servent aux participants pour rejoindre leur terrain, vous pouvez être retenus responsables si vous gêner le passage en cas d'accident.

Je vous demande le respect envers vos adversaires et partenaires ainsi qu'envers les organisateurs.

Je compte sur vous pour nous appuyer afin que nos challenges vétérans soient des moments agréables et de convivialité.

Je vous remercie de votre attention

Commission jeunes :

Un appel est lancé aux clubs pour la participation d'une 2^e équipe du département au CRC Jeune (Cadet ou Junior).

A ce jour il y en a une dans le Bas-Rhin et deux dans le Haut-Rhin, il en faudrait une 2^e qui devra être composée de 2 clubs maximum.

En panachant avec le Haut-Rhin nous aurions alors 4 équipes, ce qui nous permettrait de participer au CRC Jeune.

Remise de récompenses :

- 1 étoile à l'école de pétanque de KALTENHOUSE.
- 1 étoile à l'école de pétanque « Les Petits Bouchons Bruchois ».
- 1 étoile à l'école de pétanque « Les Cuirassiers de Reichshoffen ».
- 2 étoiles à l'école de pétanque de l'ASPTT.
- 2 étoiles à l'école de pétanque KRONENBOURG.
- 2 étoiles à l'école de pétanque « Jean-Marie Sturni » d'OBERHOFFEN.

M. François KURZ remet à M. Bernard JOST le diplôme de la Médaille d'Or.

Pour clore cette remise de récompense, il remet au président M. Jean-Marie COLANTUONO le But d'Or qui est décerné par la FFPJP.

Les autres Commissions n'ayant rien à signaler, le Président demande s'il y a des questions à poser. Personne ne répond, Il remercie les Présidents pour leurs collaborations et clôture cette assemblée et réunion des présidents à 22h40.

Le Président
Jean-Marie COLANTUONO



La Secrétaire Administrative
Katia MORAZZANI

